

L'ÉTAT DES LIEUX [DE] LA
GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES
AU QUÉBEC

LA VALORISATION SANS LIMITE!

NORMAND BEAUREGARD

CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

MAI 2021

364 P NP DM131.1

L'état des lieux et la gestion des résidus
ultimes

6212-03-124



Images libres de droit sur [Pixabay](https://pixabay.com)

INTRODUCTION

Mon parcours

Je veux vous parler

- De mots qui ont du sens !
 - Matières résiduelles vs Rebut
 - Résidus ultimes vs Déchets (Terrebonne, CETEQ)
 - Valorisation vs Donner de la valeur
 - Élimination vs Confinement
- De frontières inutiles et contre-productives (voir 3R MCDQ)
- D'une hiérarchisation des technologies à abandonner
- De choix objectifs respectant les 3 dimensions du DD

MANDAT DE LA COMMISSION

Recommandation 1

- Que la Commission recentre sa réflexion sur la gestion des rebuts et en retienne la définition suivante

Biens ou matières auxquels le propriétaire ou le gardien

- *n'accorde plus de valeur, ou*
- *doit se débarrasser pour des raisons d'hygiène ou de sécurité.*

APPELONS UN CHAT UN CHAT

Recommandation 2

- Que l'expression « résidus ultimes » soit remplacée par le mot « déchets » et que la définition suivante soit retenue :

Résidus de la valorisation optimale des rebuts, qu'il faut, faute de mieux, confiner dans un lieu d'enfouissement ou de stockage contrôlé, pour éviter des impacts sur l'environnement, la biocénose ou la population.

ABOLIR LES FRONTIÈRES

Recommandation 6

- Reconnaître qu'il existe un continuum, sans frontière, entre les différentes filières/technologies/infrastructures de gestion des rebuts, à partir du réemploi jusqu'aux lieux de confinement par enfouissement.
- En conséquence, il y a aussi lieu d'abandonner la dichotomie valorisation/élimination et remplacer le concept de lieu d'élimination des déchets par celui de lieu de confinement réglementé des déchets (lieux d'enfouissement ou de stockage à long terme).

QUE SIGNIFIE « VALORISER » ?

- Donner de la valeur... monétaire.
Réduire le coût de la disposition dans l'environnement ne suffit pas.
- *Toute opération visant, par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.*
Ces produits ou cette énergie présentent nécessairement une valeur (\$)

TRAITEMENT \neq VALORISATION

- Le traitement (digestion, combustion, broyage-homogénéisation, séchage, etc.) pour réduire la dangerosité, sécuriser ou faciliter l'enfouissement ou la disposition dans l'environnement n'est pas de la valorisation.

ABANDONNER LA HIÉRARCHISATION DES FILIÈRES DE RECYCLAGE / VALORISATION !

- Optimiser plutôt l'exploitation des rebuts sur la base de critères
 - Économiques (Valeur positive réelle sur les marchés)
 - Sociaux (Équité environnementale entre collectivités)
 - Environnementaux
(Réduction de la dangerosité ou des impacts tout au long du cycle de vie)

Recommandation 4

- Abandonner la hiérarchisation des différentes filières de recyclage / valorisation dès lors que le produit ou les produits rebutés ne peuvent plus être réutilisés afin de s'en remettre à une analyse comparative objective des différentes options pour chacun des flux distincts de rebuts.

Ne plus discriminer l'utilisation énergétique puisque « matière » et « énergie » ne font qu'un.

L'ÉPANDAGE AU SOL DU PRODUIT DE LA VALORISATION DES REBUTS

- L'épandage au sol : une disposition de déchets?

Recommandation 3

- Que le gouvernement exige que l'épandage au sol d'un produit ou d'un résidu issu du traitement de rebuts soit réalisé sur **la recommandation d'un agronome** et justifié par **l'objectif de combler une carence du sol** ou d'en améliorer les propriétés selon une cible définie à l'avance par cet expert en productivité et santé du sol, sans y introduire de contaminants nuisibles à la biocénose ou à la santé humaine.
- Ainsi, l'objectif de l'épandage de produit exogène n'est plus seulement de ne pas nuire au sol, mais bien d'améliorer de manière réelle et observable un sol carencé.

LORSQUE LA MEILLEURE DESTINATION D'UN FLUX DE REBUT EST LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- Considérer les incinérateurs municipaux et les centrales industrielles alimentées par des rebuts (solides ou boueux) ou des résidus de production comme étant des centrales thermiques de production d'énergie utile (vapeur / électricité).

Ceci implique :

- d'exiger l'optimisation du **rendement énergétique** plutôt que la vitesse de combustion / destruction comme c'est le cas actuellement avec les incinérateurs existants;
- d'interdire le « brûlage » de matières non combustibles.

LA BIOMÉTHANISATION? OUI, MAIS!

- Une filière adaptée aux boues ainsi qu'aux rebuts et aux eaux usées de l'industrie agroalimentaire très chargés en matière organique
- Une filière compliquée, coûteuse et risquée au plan climatique
- Une filière récupérée à des fins de verdissement du gaz naturel fossile
- Une filière subventionnée de manière déraisonnable* (CETEQ)

Recommandation 7

- Que le gouvernement introduise dans sa réglementation découlant de la Loi sur la Régie de l'énergie ([RLRQ, chapitre R-6.01](#)) un plafond absolu à la consommation totale de gaz naturel au Québec. Ce plafond, à l'exemple de celui mis en place pour accélérer la réduction des émissions de GES, fera en sorte que le respect des cibles de livraison de gaz naturel renouvelable fixées au **Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur** ([RLRQ, chapitre R-6.01, r. 4.3](#)) entraînera une réduction équivalente de la consommation de gaz naturel fossile au Québec.

DES ANALYSES ÉCONOMIQUES RIGOREUSES

Recommandation 9

- Établir une méthodologie standardisée d'évaluation et de comparaison de l'efficacité de la prise en charge des différents flux de rebut par les différentes filières. Cette méthode devrait prescrire les exigences suivantes :
- Que les analyses portent sur les flux naturels (par gisement et par nature), avant toute forme de combinaison.
 - Gisement: les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, industriel, de la construction (incluant la démolition et la rénovation), ceux des boues municipales, des infrastructures de transport et de terrassement, de l'agriculture, des forêts et des mines.
 - Nature: les matières organiques (lentement ou rapidement putrescible), les matières inertes (minérales et métallique), les plastiques.

Recommandation 9 (suite)

- Que les analyses économiques soient réalisées avec les coûts réels d'investissement et d'opération, avant toute subvention ainsi qu'avec la valeur réelle des produits sur le marché nord-américain, au point de livraison.
- Que le résultat net des analyses économiques soit toujours exprimé sur une base unitaire des intrants (la tonne métrique mise dans le camion)
- Que les résultats permettent de distinguer entre les coûts d'investissement et d'opération de chacune des étapes.
- Que les revenus bruts soient exprimés sur une base unitaire des intrants, qu'ils puissent être mis en relation avec le surcoût des étapes requises pour les générer et que ces derniers soient convertis de manière telle que le citoyen et l'entrepreneur puissent estimer combien chaque option lui en coûtera pour son ménage ou son entreprise.
- Que le travail domestique ou rémunéré exigé en amont de la prise en charge par la municipalité soit intégré à l'analyse économique. (Notamment pour la consigne)

DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Recommandation 10

- Établir une méthodologie standardisée d'évaluation et de comparaison de l'efficacité environnementale de la prise en charge des différents flux de rebut par les différentes filières. Cette méthode devrait prescrire les exigences suivantes :
 - Que les analyses portent sur les flux naturels (par gisement et par nature), avant toute forme de combinaison.
 - N'accorder aucune préférence à la récupération de matière secondaire par rapport à la récupération d'énergie.
 - Établir des cibles réglementaires ambitieuses de rendement énergétique pour les centrales thermiques alimentées au moyen de rebuts combustibles et de rendement matière pour les autres formes de valorisation.

DES FACTEURS SOCIAUX

Recommandation 11

- Donner des dents (une existante juridique) au principe d'équité environnementale entre les communautés d'accueil et les communautés qui bénéficient des équipements centralisés de gestion des rebuts et de confinement des déchets.

Recommandation 12

- Soumettre à l'examen du BAPE toute construction, conversion, rénovation d'une infrastructure centralisée de valorisation des rebuts dès lors qu'elle est destinée à recevoir des rebuts générés à l'extérieur de la communauté d'accueil immédiate, communauté qui devra vivre à long terme avec les impacts de cet équipement collectif.

CONCLUSIONS

Le rebut le plus facile à gérer est celui qui n'est pas généré, mais...

- **Les mots forgent les idées;**
- **La discrimination économique des technologies nuit à l'innovation;**
- **L'optimisation dépend du choix des paramètres optimisés;**
- **Le développement durable repose sur 3 dimensions indissociables;**
- **L'équité environnementale entre les communautés doit être rétablie;**
- **Les sols fertiles sont une ressource limitée et non renouvelable;**
- **Contrairement à la soif énergétique des sociétés humaines, les bioressources sont limitées.**

M E R C I

Q U E S T I O N S